

Délibération DEL-B-2025-102

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 14 OCTOBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (22) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU

Pouvoir (1) : Dany GRELLIER pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU

Absents (4) : Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Dominique REGNIER

Date de convocation : 08-10-2025

Secrétaire de séance : Sébastien GRELLIER

STRATEGIE ET PARTENARIATS

ASSOCIATIONS - Subventions pour manifestations d'intérêt communautaire : attribution 2025

Vu l'article L5211-10 du code général des Collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire du 09 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président par laquelle le conseil à délégué au Bureau toutes décisions en matière de Partenariats et attribution de subventions : « Attribution de subventions liées à des manifestations ponctuelles d'intérêt communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) » ;

Considérant les demandes de subventions reçues des associations ;

Considérant que conformément à l'inscription des crédits au Budget Primitif 2025, il y a lieu d'attribuer les aides 2025 aux manifestations portées par des associations.

Il est proposé d'attribuer la subvention à la manifestation suivante pour l'année 2025.

BÉNÉFICIAIRES	MANIFESTATIONS	DATES	VERSÉE EN 2024	BP 2025	À VERSER EN 2025
Judo Club du Bocage Bressuire	Tournoi cadets/cadettes	5 octobre	3 000 €	3 000 €	3 000 €
TOTAL GÉNÉRAL			3 000 €	3 000 €	3 000 €

Le bureau communautaire est invité à :

- approuver l'attribution de la subventions 2025 comme mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- imputer la dépense au budget général 2025, chapitre 65 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

1 6 OCT. 2025

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **1 6 OCT. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

